



Harcelement moral par un employe

Par **CHAPOUNET**, le **17/02/2013** à **16:31**

Bonjour,
Après mettre battu pendant un an, mon entreprise a enfin pris ma demande au sérieux, concernant un harcèlement moral de la part de ma collègue de travail. Après enquête et mis à pied, celle-ci vient d'être remerciée. N'ayant plus confiance dans ma société, je voudrai savoir, si je peux négocier une rupture conventionnelle, quel montant demander en dehors de mes droits légaux de ma convention collective, puis-je prétendre à un montant et lequel pour préjudice moral.
La rupture a déjà été pratiquée dans ma société
Qu'est ce qui est le plus intéressant pour quitter l'entreprise ? Licenciement, rupture ?
Actuellement, je suis en arrêt pour inaptitude temporaire depuis 5 mois, j'ai plus de 50 ans, et je travaille depuis 34 ans dans cette entreprise.
Je suis déléguée du personnel, mon mandat arrive à terme fin mai.
Merci pour vos conseils.
Cordialement

Par **FRANCK34**, le **17/02/2013** à **17:16**

bonjour,
pourquoi ne plus avoir confiance à votre entreprise qui vous a donné gain de cause ?
Pour tout savoir sur la rupture conventionnelle de contrat de travail
<http://www.fbIs.net/ruptureW.htm>

Par **CHAPOUNET**, le **17/02/2013** à **18:59**

Difficile de faire confiance, lorsque le DRH qui était au courant ne bougeait pas. Je connais les conditions globales de la rupture, mais juste savoir si elle est possible à suite d'un harcèlement à la demande de l'employé. Et si c'est la meilleure négociation.

Par **FRANCK34**, le **18/02/2013** à **09:53**

si l'entreprise ne veut pas vous licencier, rnrnc'est le mieux pour vous à condition d'avoir un autre emploi ailleurs car pôle emploi risque de ne pas vous suivre pour payer vos indemnités